

Sanctions, punishments



Serge LEVAUFRE (CPAIEN Dakar- Zone Afrique de l'ouest)

Mettons-nous d'accord ...

La punition

La punition est l'expression **d'un rapport de force** dans lequel le **dominant** (l'adulte) exerce son pouvoir sur le **dominé** (l'enfant).

Elle peut paraître arbitraire ou injuste car

- Elle dépend du bon vouloir du « dominant ».
- Elle ne s'appuie pas sur des règles partagées et explicites.
- Elle peut être disproportionnée par rapport à la faute commise.

La punition peut prendre plusieurs formes :

- *Punition-expiation (coups, violences physiques) : La souffrance du puni est signe de repentir ...*
- *Punition-signe (debout au coin, bonnet d'âne, ..) : Mettre en exergue le puni, l'humilier.*
- *Punition-exercice (copier 100 fois, exercices supplémentaires, ...) : Susciter l'ennui, la contrainte.*
- *Punition-bannissement (exclusion de la classe, privation , ...) : Exclure, forme d'emprisonnement.*



Source : http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/lyon8/IMG/pdf/La_sanction_educative.pdf

La sanction

La sanction peut être définie comme « la conséquence prévue à l'avance d'une infraction ou d'un non respect d'une règle ou d'une loi explicitement formulée et reconnue » (Jean-Pierre Carrier – Docteur en Sciences de l'Education).

La sanction n'est pas arbitraire car :

- Elle est connue et reconnue.
- Elle se réfère à une règle également connue.
- Elle est applicable à tous.
- Elle s'adresse à un sujet, elle n'est pas collective.
- Porte sur des actes uniquement, et non sur des personnes.
- Elle est orientée vers l'avenir, et non pas vers le passé :
la transgression ne doit plus être commise.

La sanction est indissociable de la réparation :

- Geste, signe en direction de la victime ou du groupe afin de rétablir la relation (une lettre d'excuse, réparation d'un objet cassé ou le nettoyage d'une bêtise)
- Connue et adaptée au type et à la gravité de l'infraction.



Source : http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/lyon8/IMG/pdf/La_sanction_educative.pdf

Punir, c'est faire preuve de pouvoir et de puissance, en plaçant l'élève dans l'impuissance et la soumission.



Sanctionner, ce serait plutôt faire preuve d'autorité en confrontant l'élève à la réalité qui l'entoure.

J'ai le droit ...	Donc je dois ...	Mes engagements	Si je ne respecte pas les règles ...
D'être respecté	Respecter les autres	Ne pas utiliser la violence, être poli	J'écris une lettre d'excuses

Source : http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/lyon8/IMG/pdf/La_sanction_educative.pdf

Nos règles :

J'ai le droit...	Ouais, je dois :	Mes engagements :	Si je ne respecte pas les règles :
... d'être respecté	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les autres (élèves et adultes) 	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas utiliser la violence, Être poli. 	<p>Si je ne respecte pas les règles :</p> <p>J'écris une lettre d'excuse.</p>
... de travailler dans de bonnes conditions	<ul style="list-style-type: none"> Éviter de crier. Parler avec mes camarades quand c'est le moment (demander un renseignement ou faire un travail de groupe). Lever la main avant de parler. Respecter le matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> Écouter les autres. Parler à voix basse pendant le travail de groupe. 	<p>Je perds le droit de parole pendant un certain temps.</p> <p>Je nettoie les tables ou la classe.</p>
... d'être écouté et de m'exprimer	<ul style="list-style-type: none"> Aider les autres quand je peux. Écouter les autres : le maître, mes camarades. Faire mes devoirs. 		<p>Je vais travailler seul dans l'atelier.</p>
... de jouer dans la cour	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les autres pendant la récréation. Respecter le matériel de jeu. 	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas être violent envers les autres. 	<p>Je termine la récréation assis sur le banc</p> <p>Je n'utilise plus le matériel de jeu.</p>
... d'avoir des responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> Tenir mes responsabilités correctement. 		<p>Je perds mes responsabilités.</p>

Exemples de sanctions éducatives

Formes	Actes	Sanctions	Réparations
La frustration	l'élève a cassé, dérangé, perdu, pris sans permission...	il n'a plus le droit d'utiliser l'objet tout seul sans permission, autorisation...	Restitution, remplacement, service rendu à la personne lésée, ...
	L'élève s'est battu, a insulté...	Il perd temporairement le bénéfice que lui donnait la règle: jouer avec les camarades pendant ce temps libre	Lettre d'excuse, assure le rôle de « médiateur de cour » pendant la récré, réalise la synthèse d'un débat sur le respect, ...
La mise à l'écart	Comportement perturbateur en classe, agressivité pendant la récréation, ...	Placé temporairement dans un autre endroit sous surveillance. L'objectif est de permettre un retour sur soi, un « ressourcement », une prise de conscience, et non pas d'exclure. Il peut lire, dessiner.	L'élève choisit le moment de revenir en classe ou en récréation. Excuses, message clair, ...

La réparation

« *Tout fait quelconque qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer* »

Article 1382 du code civil

« *Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence* »

Article 1383 du code civil

Principe de consentement: Réparer exige de vouloir réparer. Le consentement à accomplir la réparation vaut reconnaissance de ce qui avait été fait.

Principe de suffisance: La pénibilité de la réparation est dans l'effort qu'elle demande. La réparation doit être adaptée et proportionnée.

Principe d'accompagnement: Afin que la difficulté de réparer n'installe l'élève dans la rébellion, l'accompagnement par l'adulte est nécessaire. L'injonction ne peut suffire.

Le moment de la sanction :

- **Immédiate:** Lorsque l'infraction est difficilement contestable.
- **Différée :** Lorsqu'une médiation est nécessaire pour élucider les faits avant toute sanction. Eviter de réagir sous le coup de l'émotion.

5 principes définissant les conditions de la sanction :	2 fonctions de la sanction	
Principe d'individualisation : la sanction s'adresse à un sujet, elle n'est pas collective ;		
Principe d'objectivation : elle porte sur un acte et non sur un sujet ; (ni intentions ou supposées attitudes)	Réparation Envers ceux ou celui qui ont été victimes de la transgression.	Ré-instauration de la loi. Et non pas la prééminence du maître
Principe de la signification : la punition doit donner du sens. Il faut une parole de l'éducateur qui rappelle les mobiles de la loi et une parole d l'enfant qui présente les mobiles de sa transgression. En confrontant ces 2 mobiles, on fait naître la conscience personnelle ;		
Principe de privation : une sanction ne peut être que la privation de l'exercice d'un droit. Sinon, elle fait appel à la vengeance ou prend le caractère d'une humiliation ;		
Principe d'intégration : elle n'a pour finalité d'exclure mais d'intégrer.		

Source : http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/lyon8/IMG/pdf/La_sanction_educative.pdf

Elaborer la règle pour mieux la respecter...

La règle pour comprendre et intégrer le Droit

(Ensemble des règles qui régissent les rapports des membres d'une même société)

La loi	La coutume	La règle
Elle réfère à ce qui doit être : c'est l'expression du Droit	Droit naturel : réfère à ce qui doit être.	Elle réfère à ce qui doit être à un moment donné, sur un lieu donné.
Son action part du présent pour anticiper le futur. Elle est ancrée dans le passé : elle a une histoire	Elle s'inscrit dans le passé pour gérer le présent et pas forcément l'avenir.	Peut avoir une histoire, une signification très particulière. Gère l'instant présent.
Elle est issue de la volonté générale.	Elle est le fruit d'une tradition et entérine des pratiques sociales : pas de volonté générale.	Peut avoir pour origine des pratiques sociales ou religieuses : n'est pas issue d'une volonté générale.
Elle est la même pour tous : elle assure la cohésion sociale.	Nature « tribale » de certaines coutumes. Ex : Palio, soule	Peut être modifiée selon le lieu et l'humeur. Ex : le règlement intérieur des écoles.
Elle est indiscutable.	La coutume a un caractère particulier car relatif au temps (époque) et à l'espace (lieu particulier)	Relativisme de la règle. Ex : jeux de bille
Universelles, intemporelles	Particularisme de la coutume	Caractère éphémère du mode de fonctionnement de la règle.

Parce qu'elle agit à un **moment précis**, sur un **lieu précis** et parce qu'elle **n'est pas universelle** et qu'elle **peut être modifiée**, la règle est un objet d'expérimentation idéal à l'école.

Le statut des règles

A l'école, l'enfant est confronté à deux types de règles :

Les règles à fonctions sociales : elles gèrent les rapports entre les personnes.

- les règles institutionnelles : arriver à l'heure, avoir ses affaires, ...
- les règles groupales : coopérer dans une équipe, « arrangements » pour passer son tour, ...
- règles des jeux sportifs
- règles de sécurité

Les règles d'apprentissage : ce que l'enfant doit intégrer pour apprendre

- les règles d'action en EPS : pour atteindre une cible, pour déséquilibrer son adversaire, ...
- Pour effectuer une opération, répondre à un problème, ...
- Pour écrire sans faute d'orthographe, ...

*L'enfant attribue du sens à ces deux types de règles sans les distinguer : ce sont les **règles scolaires**.*

Or, la façon dont un enfant apprend et son comportement sont très liés.

L'attribution ou non de sens à ces règles détermine les attitudes.

A l'enseignant de donner un sens didactique (règles d'apprentissage) et un sens pédagogique (règles à fonction sociale) à ces règles.

Manipuler la règle : un exemple en EPS

